



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 3 avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Dantzick, le 12 mars. Hier, notre ville s'est formellement soumise à la domination du roi de Prusse, par un acte donné sous son sceau, du consentement unanime de tous les ordres, et a obtenu la permission d'envoyer des députés à S. M. pour la conservation de ses *privileges, droits et libertés*. Le lieutenant-général de Raumer demande jusques-là pour garantir, le fort de Weshselmundé, et fera alors retirer toutes ses troupes, de façon que déjà, dès demain, le commerce sera de nouveau parfaitement libre, puisque cette négociation se conclut aujourd'hui. Tout s'est passé tranquillement dans la ville. Il n'y a eu ni concours du peuple ni tumulte.

De Basle, le 22 mars. Il y aura dans peu, en Suisse, des rassemblemens de milices, je vais vous expliquer ce que c'est.

La revue annuelle des milices Suisses, se fait successivement depuis les premiers jours d'avril au 15 mai: on commence par exercer pendant quelques dimanches les compagnies séparément, on les réunit ensuite pendant un jour au rendez-vous de chaque district, mais de

maniere qu'il n'y a jamais plus d'un bataillon ou régiment tout au plus, assemblé dans le même local, et il y a toujours six lieues de distance d'une revue à l'autre, et quelques jours d'intervalle pour donner le temps aux officiers inspecteurs de s'y rendre. Ces revues consistent principalement dans l'appel et la vérification des rôles et contrôles de chaque compagnie, dans l'inspection des armes, et dans quelques évolutions militaires. On ne fait l'exercice à feu que pour voir si les fusils sont en état, et les soldats en s'en retournant chez eux dans les 24 heures, s'amuse à tirer le long de la route; le souverain leur permet de boire, de danser et de se divertir de toutes les manieres, pour leur faire oublier la gêne et la fatigue de la revue, qui a, au reste, bien plus l'extérieur d'une fête civique que d'un appareil militaire. Officiers et soldats se trouvent confondus à la même table, et après avoir beaucoup bû et bien dansé, chacun va se coucher comme il peut, et se leve le lendemain sans se ressouvenir qu'il a porté le fusil la veille.

De Mayence, le 24 mars. Ce matin, entre quatre et cinq heures, nous avons été éveillés

par un bruit épouvantable d'artillerie. Aussi-tôt la générale a battu ; les troupes françaises se sont mises sous les armes ; et chacun s'est rendu à son poste. Le bruit du canon se faisoit entendre sans interruption , lorsqu'à la pointe du jour , nous avons appris que les ennemis avoient attaqué et repoussé l'un des postes français , composé de 100 hommes , près le moulin de Donner-Malhe , entre Kostheim et Hocheim , derrière Cassel. Le grand jour nous a laissé appercevoir les troupes saxonnes , qui se réunissoient aux Prussiens , et avançaient en ordre de bataille sur les hauteurs de Hocheim , manœuvroient et passaient en revue , devant S. M. Prussienne ; de temps à autre , ils lâchoient des boulets contre nos troupes , sans leur faire de mal , à cause de l'éloignement. Sur le midi , ils ont formé un camp , qui , au premier coup-d'œil , nous a paru d'environ douze mille hommes.

Les français font travailler jour et nuit aux fortifications de cette ville , et l'on ne délivre de passe-ports à personne. On a forcé les habitans de déposer leurs armes à l'arsenal ; la peine de mort est prononcée contre les réfractaires à cet ordre.

Le général Custines a fait planter sept potences dans la ville. On y a trouvé beaucoup d'écrits ironiques , par lesquels on appeloit ces potences *les arbres de la liberté*. Cette ville compte plus de 8,000 malades ; tous les jours il en meurt une vingtaine. M. de Custines a fait publier une loi sévère contre tous ceux qui se rendroient coupables de vol. Ils seront exposés pendant huit jours , ditant l'espace d'une heure , aux yeux du public ; après quoi ils seront chassés de l'armée. On leur coupera les cheveux , et leurs sourcils seront rasés.

Frisenheim , le 24 mars. Vous allez entendre avec plaisir le récit de la bravoure d'un caporal de ma compagnie , et de deux chasseurs détachés à Spire auprès du général Falk. Ces trois bons soldats patrouilloient de nuit sur les bords du Rhin ; tout-à-coup ils entendent l'eau s'agiter avec plus de force que de coutume. Le caporal Muller arrête son escorte , et seil , sous la protection de quelques buissons , s'avance sur les bords du fleuve , et se traîne sur les genoux pour mieux observer la surface de l'eau. Bientôt il apperçoit une barque , et y distingue plusieurs hommes armés qui

se laissent aller , en dérivant ; pour prendre terre. Muller regagne ses deux chasseurs , leur annonce sa découverte , et leur fait part de la résolution qu'il prend , de les attendre et de les bien recevoir. Tous , d'un commun accord , ne consultent que leur courage , et s'embusquent pour attendre le débarquement. Mais à peine commence-t-il à s'effectuer , qu'une décharge porte la mort , la confusion , l'épouvante dans l'équipage autrichien. Nos chasseurs ne leur donnent point le temps de reconnoître à quel nombre ils ont affaire , ils tombent dessus ces esclaves des rois , les percent , et font sept hommes prisonniers.

Depuis long-temps j'avois demandé à notre commandant d'élever le brave caporal Muller au grade de sergent , je n'ai pas réussi alors : mais j'apprends avec plaisir que la nouvelle loi sur l'organisation militaire , mettra nos soldats à même de récompenser le courage de ce caporal et de ses deux camarades.

M. , capitaine dans les chasseurs
du Rhin.

F R A N C E .

Paris. Le rapport sur Dumourier a fait une impression telle dans la convention , que les députés et les tribunes sont restés pendant quelque tems dans un étonnement dont ils avoient peine à revenir. Dumourier le conquérant , jouissoit de la confiance de la république. Vaincu , obligé de rétrograder , il conservoit encore son estime ; et il s'ouvre , il s'épanche à trois individus connus pour jacobins outrés , auxquels il fait des aveux du plus zélé royaliste. Il menace comme s'il étoit vainqueur , il parle en Cromwel , au milieu d'une armée désorganisée : il semble que si son dessein est de subjuguier la capitale , il doit marcher directement sur elle et ne pas élever son secret... Au reste , bien des gens croient que c'est un tour qu'on veut jouer à Dumourier. Les trois députés , Proslly , Perrera et Dubuisson , ces trois commissaires du pouvoir exécutif , apostés auprès de ce général , peuvent avoir leur raison pour charger leur tableau de couleurs aussi fortes ; et peut-être Dumourier parviendra-t-il , en jettant la défaveur sur leurs personnes , à établir qu'ils ne sont venus-là , que pour le perdre , et qu'il leur a suffi d'avoir

une conférence avec lui pour supposer tout ce qu'ils ont voulu lui faire dire.

§ Le n°. de Marat est intitulé *profession de foi*, l'ami du peuple répond aux trois chefs d'accusation de ses ennemis; voici comme il s'exprime:

1°. *Prêcher le meurtre.* « J'ai démontré que pour avoir stupidement épargné quelques centaines de têtes, le peuple seroit réduit à en abattre des milliers. Les événemens désastreux de septembre, de la Vendée, des deux Sèvres, etc. fournissent des preuves de cette vérité. »

2°. *Prêcher la loi agraire*: au contraire j'ai gémi cent fois de ce que des principes outrés d'égalité rigide, qui ne vont point à un peuple corrompu, nous conduisoient, sans nous en douter, à ce fatal dénouement.

« *Viser à la dictature*: je ne fis jamais la plus petite démarche, même pour être député; j'ai accepté, parce que je croyois pouvoir être utile; le peu de bien que j'ai fait, le peu de bien que je prévois faire, le peu de bien que la convention a fait elle-même, ont, depuis long-temps fait évanouir mes espérances. J'aurois donné ma démission, sans l'attente de quelques événemens inévitables qui nécessiteront de grandes mesures de salut public, pour l'adoption desquels les circonstances donneront probablement du poids à mes réclamations. . . . »

§ Le conseil général considérant combien il importe à la république de s'assurer des gages que présentent les biens des émigrés, pour les frais de la guerre qu'ils suscitent à leur patrie; a arrêté, dans la séance d'hier, que tous les citoyens qui se présenteront pour obtenir des certificats de résidence, seront tenus de justifier de leur résidence non interrompue dans la république, à compter du 7 mai 1792, aux termes de la loi.

§ Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil général a décidé qu'il se transporterait en corps à la convention nationale pour lui représenter que la loi prononçant la peine de mort contre quiconque demanderoit un roi ou un dictateur, et que Dumourier, ayant écrit une lettre criminelle dans ce sens, le conseil demande le décret d'accusation contre ce général, et manifeste la ferme résolution des citoyens de Paris de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Lettre du ministre de la marine au président de la convention, le 1er. avril.

« Je prévien la convention, que du 24 au 28 mars, j'ai donné des ordres à Brest et à Rochefort, de faire sortir 7 frégates de 36 à 50 canons, avec 4 avisos.

« On m'écrit de Brest, en date du 25 mars, que 2 frégates et un aviso devoient partir le même jour. toutes les forces ont ordre d'établir une croisière, correspondante, tant sur les côtes de la Vendée que sur celles du Morbihan.

« Une corvette étoit déjà partie de Brest, une frégate et un aviso étoient aussi au bord de la rivière de Nantes; ainsi la convention nationale verra, que nous devons avoir en ce moment sur les côtes de ces deux départemens, 8 frégates, une corvette et 5 avisos.

« D'après le décret rendu ce matin, je prévien la convention, que je m'occupe de l'expédition d'un courier extraordinaire, qui portera à Brest et à l'Orient, l'ordre pour faire sortir de ces deux ports, des forces imposantes.

« La convention verra que je ne néglige aucuns des moyens qui sont entre mes mains pour exterminer les rebelles et combattre avec avantage les ennemis extérieurs de la république. »

Lettre du président du conseil exécutif au président de la convention nationale. Paris le 1er. avril.

« Suivant les lettres datées de la Rochelle du 26 mars, les dispositions pour réduire les rebelles dans cette partie, se font avec une extrême activité. De toutes parts arrivent des hommes et du canon; le corps d'armée qu'on se propose de faire marcher en masse, s'organise.

« Cependant, à cette époque les contre-révolutionnaires étoient encore rassemblés autour des Sables qu'ils assiègent; mais ils ont été repoussés dans une première attaque; il y a lieu de croire qu'un secours de 200 hommes partis de la Rochelle avec des munitions de guerre, aura fait lever le siège; les administrateurs et le tribunal du département de la Vendée qui s'étoient réfugiés à Niort, dans les premiers momens de l'insurrection, viennent de rentrer à Fontenay, ce qui fait présumer que les troubles diminuent dans cette partie. D'autres lettres du département

du Morbihan, mandent que le 26, un corps de troupes au nombre de 2400 hommes, dont 200 de troupes de ligne, ont commencé le siège du château de Rochefort, où se sont retirés des chefs contre-révolutionnaires. Les détails des cruautés exercées par ces furieux sont vraiment horribles; il paroît qu'ils se sont acharnés sur les agens de la régie nationale pour venger les émigrés dont ces agens administrent les biens. Le conseil exécutif n'a pas reçu de lettres de la Loire inférieure, où il paroît que les rebelles réunissent leurs plus grands efforts. »

Suite de la séance du lundi 1er. avril.

Danton qu'on inculpe d'avoir favorisé le projet de Dumourier, justifie sa conduite et celle de ses collègues envoyés dans la belgique. Il demande qu'il soit formé sous Paris, une armée de 50 mille hommes, pour opposer une barrière à l'armée dont nous menace Dumourier.

Lasource inculpe les commissaires de la belgique, et demande que Sellery et l'Egalité soient mis en état d'arrestation; 2°. qu'il soit formé une commission pour examiner la conduite des commissaires de la belgique; 3°. que le procès-verbal des commissaires, soit imprimé et envoyé à l'armée.

On décrète la formation de la commission...

Danton monte à la tribune, et entreprend de justifier les commissaires; il veut qu'on examine aussi la conduite de tous les députés depuis la convention.

Osselin dénonce l'affluence des déserteurs à Paris. Un décret ordonne que tous ceux qui n'ont pas de congé ou de cartouches seront arrêtés aux barrières. On décrète aussi que Baptiste, aide-de-camp de Dumourier, sera mis en état d'arrestation.

Séance du mardi 2 avril.

Des nouvelles des départemens annoncent que la fermentation y continue. Berruyer espère livrer bientôt une action aux révoltés, et les chasser de quatre districts.

Les administrateurs de Maine et Loire (Angers) font passer l'interrogatoire d'un maçon, qui ne voulant pas s'enrôler, a passé dans l'armée chrétienne où se trouvent des prêtres qui donnent l'absolution à ceux qui vont combattre.

Les administrateurs des Sables annoncent qu'ils redoutent une descente de la part des anglois, et que les révoltés leur reprochent de défendre une cause impie, et des principes destructeurs de toutes loix.

On reproche au conseil exécutif de n'avoir pas donné la connoissance de tous ces faits; on dénonce sur-tout Beurnouville, qui, de concert avec Dumourier, a laissé évader le roi de Prusse, lorsqu'il étoit en Champagne, tandis qu'il pouvoit s'en emparer. Après plusieurs autres reproches, on décrète que dans vingt-quatre heures le conseil exécutif rendra compte de l'état de la France.

On dénonce Paoli comme voulant se faire proclamer roi de Corse; il a même fait faire un trône sur lequel il s'est assis en présence de ses amis. On décrète que Paoli et le procureur-général-syndic seront mis en état d'arrestation et traduits à la barre.

Barrere. Nos côtes sont indéfendues. Partout nos corsaires sont pris. Jersey et Guernesey vomissent chez nous des contre-révolutionnaires. Ostende est pris. La Corse est sur le point d'être livrée aux Anglois. Le ministre de la marine reconnoît son insuffisance pour sauver la république. On décrète que Monge sera entendu.

La séance se termine par la lecture de plusieurs lettres de Dumourier. Le conseil exécutif lui a expédié des jacobins qui lui ont proposé les plus belles choses du monde, à condition qu'il les aideroit à culbuter la convention, mais dit-il, j'ai quelquefois été un *Decius* au milieu des armées, mais je ne veux pas être un *Curtius*, pour me jeter dans le gouffre. Il engage le ministre à faire la paix.... Sa lettre se termine par cette affreuse prophétie. Nous périrons comme les Juifs à Jérusalem, nous égorgant les uns et les autres.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.